



Parc national
des Écrins

Conseil d'Administration du 2019

Résolution n° 2019- 25- CA

« Destination infra régionale Écrins – Définition de la stratégie »

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport présenté par le directeur,

- approuve le projet « **Définition de la stratégie de la destination Infra régionale Écrins** » qui répond aux objectifs de l'axe 4 « Pour l'accueil du public et la découverte du territoire » de la charte du parc national des Écrins.
- approuve le plan de financement du projet :

Ressources	Montants (€)		%
Aides publiques			
Région Sud	30 000,00	50 %	
Contributions des Offices de Tourisme des Ecrins	15 000,00	25 %	
<hr/>			
Sous-total des aides publiques	30 000,00	75 %	
Auto-financement PNE	15 000,00	25 %	
<hr/>			
Total TTC	60 000,00	100 %	

- sollicite une aide financière de 30 000 € auprès de la Région Sud - PACA.
- autorise le directeur à déposer les demandes de financement, à signer des conventions avec les Offices de Tourisme, et toutes pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Le Président


Bernard HERITIER

Le Directeur


Pierre COMMENVILLE